

L'économie verte Un enjeu majeur pour l'avenir de la Guyane

L'enjeu pour la Guyane est d'allier développement économique, rattrapage des déficits structurels d'infrastructures et gestion durable des ressources naturelles. Il s'agit d'un **enjeu majeur dans le contexte de forte progression démographique** qui caractérise la Guyane, dont la population double tous les vingt ans. La concentration de la population à 86 % sur la bande littorale renforce l'acuité de cet enjeu, car les modifications climatiques futures pourraient aggraver l'exposition des personnes et des infrastructures aux aléas naturels, auxquels le littoral d'une côte basse et sablonneuse est plus vulnérable.

Le défi est également économique, car **ce secteur à fort potentiel constitue l'un des axes de croissance et de diversification de l'économie**. Ainsi, en 2016, 7,7 % des effectifs salariés travaillent dans l'économie verte. Entre 2008 et 2016, les effectifs salariés et non-salariés passent de 1 781 personnes à 2 545 (soit plus 43 %). **Les quatre principaux axes portent sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique des bâtiments, le traitement des déchets et la gestion des eaux usées.**

La Guyane est une terre de production d'énergies renouvelables (EnR) et d'innovations mettant en valeur la richesse et la diversité de ses ressources. En effet, 61 % de la production électrique provient des EnR. En outre, le potentiel de développement EnR demeure conséquent (250 MW supplémentaires) et pourrait permettre de répondre aux besoins de la population, et au besoin de renouvellement du parc. Le recours aux EnR est un enjeu en ce qu'il permet de lutter contre le réchauffement climatique, contribue à diminuer la dépendance énergétique de la Guyane et rationalise la mobilisation de la contribution au service public de l'énergie.

La Guyane souffre d'un fort déficit en logements ainsi que du développement de l'habitat spontané. Pour répondre aux besoins de la population, construire de nouveaux bâtiments est donc essentiel. Or, le secteur du bâtiment représente environ un quart des émissions de gaz à effet de serre et génère d'importants déchets qui ne sont pas traités faute d'infrastructures adaptées. Aussi, **construire des habitations sobres énergétiquement et mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique sera déterminant pour la Guyane** afin de limiter les besoins en production électrique.

La Guyane souffre d'un déficit d'infrastructures de stockage et de traitement des déchets. Les insuffisances de la filière déchets sont sources de risques sanitaires et de dégradation du milieu naturel. En effet, les capacités d'enfouissement (seulement 2 sites) sur le littoral seront saturées d'ici à 2020 et il n'y a pas de site autorisé dans les zones des fleuves et dans les communes isolées.

Enfin, la gestion des eaux usées en Guyane est entravée par le manque structurel d'investissements et le défaut dans les entretiens des exploitations existantes. Moins de 50 % des abonnés au réseau d'eau potable sont raccordés au réseau d'assainissement collectif. Face à ce manque structurel d'infrastructures, les collectivités peinent à combler le retard. En 2016, 8 des 22 communes guyanaises n'avaient pas élaboré de schéma directeur d'alimentation en eau potable et en assainissement.

L'ÉCONOMIE VERTE EN QUELQUES MOTS

Selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'économie verte est « une économie qui engendre une amélioration du bien-être humain et de la justice sociale, tout en réduisant sensiblement les risques environnementaux et les pénuries écologiques ».

Sur le plan pratique, dans une économie verte, la croissance des recettes et la création d'emplois proviennent des investissements publics et privés qui conduisent à une amélioration des ressources, à une réduction des émissions de carbone, des déchets et de la pollution, et à la prévention de la perte de biodiversité et de la dégradation des écosystèmes ».

Cette étude se concentre principalement sur les éco-activités : l'assainissement et la gestion des eaux usées, les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie, la gestion et la valorisation des déchets, la gestion des espaces naturels et la protection de l'environnement (incluant les services d'aménagement paysager) et enfin la recherche et développement. Néanmoins, l'analyse sectorielle intégrera la question de l'efficacité énergétique des bâtiments, activité périphérique dont les enjeux sont significatifs en Guyane.

LES ENTREPRISES VERTES PORTÉES PAR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Poids de l'économie verte en Guyane en 2016	Entreprises (en nombre)	Emplois (en nombre)	Effectifs salariés (en nombre)	Encours de crédits (millions d'euros)*
Assainissement	30	309	296	3
Énergies renouvelables et efficacité énergétique	380	806	488	27
Gestion des déchets	57	279	247	4
Gestion des espaces naturels et protection de l'environnement	157	672	561	5
Recherche et développement	19	479	461	0
Total de l'économie verte	643	2 545	2 053	39
Total du secteur marchand non agricole	13 440	36 798	26 553	2 048
Part (en %)	4,8 %	6,9 %	7,7 %	1,9 %

* à fin décembre 2017

Sources : Insee (REE), Acooss, IEDOM (SCR)

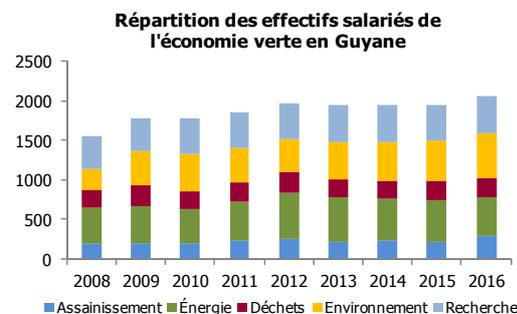
En Guyane en 2016, 643 entreprises exercent une activité dans l'économie verte, employant ainsi 2 053 personnes (7,7 % des effectifs salariés). Cette prépondérance relative à des emplois verts dans les effectifs totaux tient à l'importance des entreprises spécialisées dans les énergies renouvelables et à la faiblesse des autres emplois marchands non agricoles (26 553 personnes).

En 2016 dans les DOM (hors Mayotte), 14 312 personnes travaillent dans les secteurs de l'économie verte, soit une progression de près de 33 % en 8 ans. Dans les DOM, ces effectifs représentent un poids d'environ 3,7 % dans le secteur marchand, une part qui demeure relativement stable depuis 2012.

Hausse de 43 % des effectifs salariés et non-salariés en 8 ans

Entre 2008 et 2016, les effectifs salariés et non-salariés sont passés de 1 781 personnes à 2 545 (soit une progression de 43 %). La Guyane est la région où le poids des effectifs associés à l'économie verte est le plus élevé (6,9 %) et compte 2 053 salariés et 492 entreprises sans salariés. Ces effectifs se concentrent sur les activités de production d'énergie (32 %), de protection de l'environnement (26 %) et de recherche et développement (19 %). Les domaines de l'assainissement ainsi que de la gestion des déchets regroupent une part plus faible des effectifs (respectivement 12 % et 11 %).

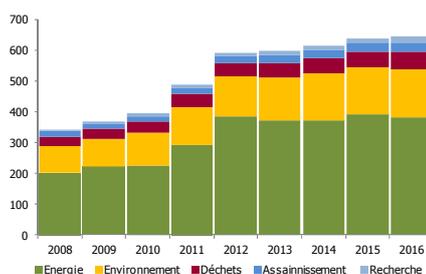
Aux Antilles, les emplois verts sont aussi nombreux, mais le nombre de salariés étant environ trois fois supérieur à celui de la Guyane, la part relative des emplois verts est plus faible.



Source : ACOSS

Le secteur de l'énergie, plus représenté en Guyane

Évolution des entreprises dans les secteurs verts en Guyane



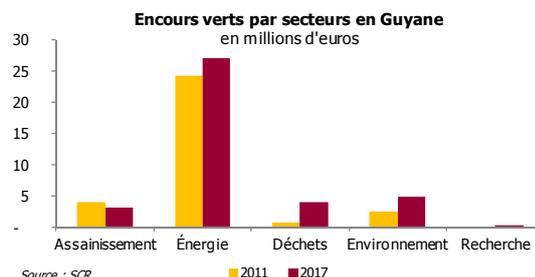
Source : REE (Insee)

Le poids des activités vertes dans le tissu d'entreprises est important (4,8 % avec plus de 640 unités en 2016) et le nombre d'unités croît rapidement (+8,3 % en moyenne par an depuis 2008). Parmi ces entreprises, 60 % d'entre elles exercent dans le domaine de la production d'énergie, une proportion qui reste élevée mais stable depuis 2012. Cette prépondérance s'explique par un fort développement des énergies renouvelables.

Pour les autres DOM, le secteur de la gestion des espaces naturels compte le plus d'entreprises parmi celles spécialisées dans l'économie verte (64 % en Martinique, 48 % en Guadeloupe et 46 % à Mayotte). En outre, entre 2008 et 2016, le nombre d'entreprises implantées dans les secteurs de l'économie verte dans les DOM a progressé de 7,7 % en moyenne par an. Plus de 4 000 entreprises vertes sont enregistrées en 2016, dont 41 % évoluent dans la gestion des ressources naturelles et 34 % dans la production d'énergie. La gestion des déchets, l'assainissement et la recherche et développement concentrent respectivement 16 %, 7 % et 3 % des entreprises.

Le secteur de l'énergie en Guyane bénéficie de près de 70 % des financements bancaires verts¹

En Guyane, de par sa forte représentation et ses besoins en infrastructure, le secteur de l'énergie mobilise la majeure partie des encours dédiés au financement des éco-activités. En effet, ce secteur concentre près de 70 % des encours verts en 2017. Le reste de l'encours est réparti entre les secteurs de la gestion des espaces naturels (13 %), de la gestion des déchets (10 %) et de l'assainissement (8 %).

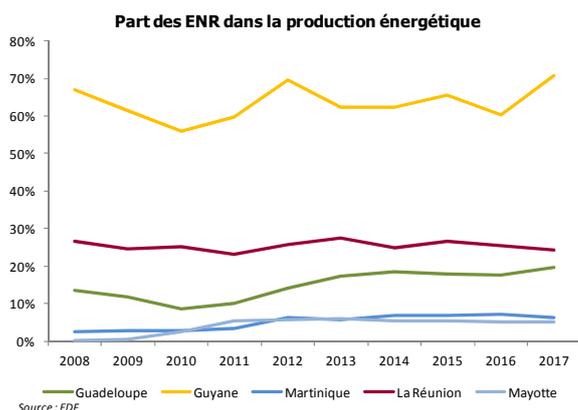


Source : SCR

¹ Le terme encours verts renvoie aux crédits octroyés à des entreprises exerçant dans l'économie verte.

DES INFRASTRUCTURES À BÂTIR

Les énergies renouvelables : un atout pour la Guyane



Co-élaborée par l'État et la Collectivité Territoriale de Guyane, la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) adoptée le 30 mars 2017 fixe comme principaux objectifs : l'efficacité énergétique des bâtiments, le développement de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables (EnR), la sécurité d'approvisionnement, le développement de l'offre d'énergie avec un plan d'action spécifique pour les communes de l'intérieur. Au-delà de la lutte contre le réchauffement climatique, le développement des EnR permet de sécuriser l'approvisionnement énergétique du territoire (contribuant à son indépendance énergétique d'ici à 2030).

En cours de révision depuis juin 2018, une nouvelle PPE devrait être rédigée en 2019, afin d'élaborer le schéma régional biomasse (notamment au travers de la valorisation des déchets).

Production électrique des énergies renouvelables du réseau littoral (en GWh)

	2009	2014	2015	2016	2017	Var 17/16
Hydraulique	352	492	485	436	564	29%
<i>dont hydraulique Petit-Saut :</i>	352	467	470	415	544	31%
<i>dont hydraulique au fil de l'eau (Mana)</i>	-	26	15	21	20	-8%
Biomasse	6	12	12	12	10	-13%
Solaire photovoltaïque	3	48	60	55	52	-6%
Total	361	552	557	503	626	24%

Source : EDF - Centre de Guyane

Selon le Baromètre 2017 de l'Observatoire des énergies renouvelables (Observ'ER), **le taux de couverture en EnR de la consommation électrique guyanaise atteint 61 %** en 2016. Sur la période 2010-2016, la puissance installée d'EnR a augmenté de 29 Mégawatts, portant la capacité électrique totale à 167 Mégawatts. Selon la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), la Guyane dispose d'un potentiel en énergie renouvelable intéressant de par sa variété (hydraulique, solaire, biomasse) et sa quantité exploitable. Ainsi, près de 250 MW supplémentaires seront produits d'ici 2030 grâce à de nouveaux projets.

En 2019 débutera le chantier d'une nouvelle centrale photovoltaïque de 55 MW dans l'ouest à Mana. Les coûts de ce projet sont estimés à environ 90 M€. Porté par le groupe français Hydrogène de France — Energy, cette centrale produira 10 MW par jour et alimentera environ 10 000 foyers. Le surplus d'électricité sera transformé par hydrolyse de l'eau, et l'hydrogène produit sera stocké dans des bouteilles de gaz. Cette centrale disposera de la plus grande capacité de stockage au monde (140 MW).

Depuis 2010, la production d'électricité par biomasse est assurée par la centrale Voltalia de Kourou (1,7 MW). D'ici à 2020, la commune de Cacao disposera également d'une centrale, d'une capacité de 5 MW. Ce projet a nécessité 58,5 M€ d'investissement et permettra la création d'environ 100 emplois directs et indirects.



Barrage de Petit Saut © EDF

Dans la région de Cayenne, afin de répondre aux besoins de consommation et de renouvellement du parc, EDF lancera en 2019 les appels d'offres pour construire une nouvelle centrale hybride d'une capacité de 120 MW couplant utilisation d'hydrocarbure et photovoltaïque (10 MW) d'un montant d'environ 500 M€. EDF estime à 100 M€ les retombées économiques locales (dont 80 M€ d'investissement attribuable aux entreprises locales – fournitures industrielles, études diverses). La phase de construction devrait permettre l'emploi de 250 personnes, et la phase d'exploitation de 100 personnes.

Tout en continuant à stabiliser les coûts de production, les EnR permettent de diminuer le recours à la subvention de contribution au service public de l'énergie². Ainsi, dans son rapport publié en février 2017, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) relève les coûts de production suivants en 2015 : 110 €/MWh pour le barrage hydroélectrique de Petit-Saut, 115 €/MWh pour la centrale au fil de l'eau du Saut Maman Valentin, environ 230 €/MWh pour une centrale biomasse, 450 €/MWh en moyenne pour les installations photovoltaïques, entre 425 et 600 €/MWh³ pour les installations thermiques.

² Compensation financière de l'État à EDF de l'absence de facturation au client final des surcoûts de production inhérents aux zones non interconnectées. En 2015, pour compenser l'écart entre les coûts de production et de vente pour la Guyane, l'État a versé 181 M€ à EDF.

³ Ces coûts de production sont à rapprocher des tarifs facturés aux clients qui oscillent entre 66,6 €/MWh (tarif vert entreprise) et 103,4 €/MWh (tarif bleu résidentiel).

Un projet 100 % vert à Saint-Georges, à la frontière avec le Brésil

Afin de produire l'électricité de cette commune, une centrale hydraulique (nécessitant 7 M€ d'investissements) sera associée à une centrale biomasse (28 M€ d'investissements) mobilisant 40 tonnes de biomasses — bois.

Cette combinaison entre la centrale biomasse et hydraulique nécessite une analyse en temps réel des informations liées aux consommations et à la production afin de piloter les sources d'électricité et le système de stockage.

L'exploitation durable de la forêt et de la scierie permettrait à terme la création d'environ 50 emplois.



Centrale biomasse Voltalia à Kourou © R Lietar-ADEME

Le bâtiment : un enjeu majeur d'efficacité énergétique

L'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane (AUG) relève qu'en 2015, la Guyane compte 37 287 logements spontanés⁴ (contre 17 775 en 2001), dont 24 % se situaient dans un secteur potentiellement insalubre. Selon l'Insee, en 2015, la Guyane compte 84 719 logements.

Or, pour répondre au défi démographique, l'Insee et la DEAL estiment qu'entre 4 400 et 5 200 logements par an devront être construits d'ici à 2040, soit sur 23 ans entre 100 000 et 120 000 logements (dont la moitié en logement social).

La question du bâtiment est donc centrale tant les besoins sont importants et tant ils influent sur la demande électrique et sur la nécessité de gérer les déchets issus du BTP. Une isolation thermique efficace et une consommation électrique sobre des bâtiments diminuent les besoins de nouvelles infrastructures produisant de l'énergie, et la gestion des déchets du secteur nécessite des infrastructures spécifiques et adaptées absentes pour le moment.



BEPOS de l'EPFAG © Sun-concept

Par ailleurs, le secteur du bâtiment représente, en France, 24 % des émissions de gaz à effet de serre, dans un contexte où la consommation électrique des bâtiments a augmenté de 83 % en 60 ans⁵.

La prise en compte de l'efficacité énergétique dans les constructions nouvelles est donc essentielle. Depuis septembre 2017, pour limiter les émissions, toutes les constructions neuves de l'État et des collectivités territoriales doivent répondre aux caractéristiques de performance énergétique et environnementale requises.

En novembre 2017, le premier « Bâtiment à énergie positive⁶ » (BEPOS) a été construit en Guyane pour les locaux de l'EPFAG (Établissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane).

Ce bâtiment allie une approche architecturale bioclimatique et une autoconsommation photovoltaïque afin d'assurer le restant de ses besoins en électricité. 60 % de la production électrique est directement utilisée en autoconsommation, et les 40 % restants sont mis à disposition du réseau électrique pour d'autres usages de la ZAC⁷.

En outre, un micro aérogénérateur⁸ a été installé et a une vocation de démonstrateur EnR en milieu urbain⁹.

Au-delà de la construction des bâtiments neufs, mieux isoler et éclairer avec des lampes moins énergivores permettrait également de limiter la surconsommation énergétique et les besoins en nouvelles infrastructures de production.

Entre 2006 et 2014, les mesures d'efficacité énergétique prises ont permis d'économiser environ 10 % de la consommation totale d'énergie du territoire (soit environ 90 GW/an).

Un secteur source d'emplois mais nécessitant des qualifications

La construction de bâtiments avec une approche bioclimatique, l'installation de nouveaux systèmes moins énergivores, ou encore la généralisation des panneaux solaires poseront la question du besoin de renforcement des offres de formation existantes en travaux publics (relativement peu développées) et de certifications permettant la construction de bâtiments à Haute Qualité Environnementale en Guyane.

⁴ Un logement spontané est un logement précaire construit sans autorisation.

⁵ ADEME : Le Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) et Connaissancedesenergies.org : Bâtiment à énergie positive.

⁶ Les BEPOS sont des bâtiments à énergie positive, c'est-à-dire qu'ils produisent plus d'énergie qu'ils n'en ont besoin pour fonctionner.

⁷ Zone d'Aménagement Concerté.

⁸ Actu Environnement : Générateur de courant électrique à partir de l'énergie cinétique du vent.

⁹ <http://www.sun-concept.fr/m-268-fin-de-l-installation-projet-bepos-epag-guyane-.html>

Le stockage des déchets : une situation préoccupante

Le déficit structurel de sites autorisés...

En tonnes	Collecte et traitement des déchets				
	2011	2014	Évol	Valorisation	Enfouissement
Ordures ménagères	54 700	61 578	13%	0	61578
Encombrant en mélange	21 228	21 793	3%	0	21 793
Déchets collectés séparément (bois, ferraille ...)	7 660	10 640	39%	9 613	1 027
Déchets REP	3 119	5 549	78%	4 459	1 090
Déchets d'activités économiques (hots BTP, agri, indus, ass)	18 528	16 686	-10%	1 481	15 205
Total	105 235	116 246	10%	15 553	100 693

Source : Observatoire des déchets de la Guyane, Ademe 2017

... tire vers le bas les dépenses de gestion des déchets par habitant

En raison du manque d'infrastructures et de l'absence de traitement de nombreux déchets, la dépense moyenne par habitant de traitement des déchets est relativement faible en Guyane. Elle est de 84 € par habitant, contre 94 € par habitant dans l'Hexagone et 151 € par habitant dans les DOM.

La responsabilité de l'élimination des déchets des ménages a été transférée des communes aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Poste de dépense le plus important des EPCI, la gestion des déchets est financée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et par le budget général des collectivités.

Pour la gestion de leurs déchets, les établissements publics ou privés peuvent recourir à une entreprise ou au service public si leurs déchets sont assimilables à ceux des ménages.

Un gisement de déchets à valoriser et à traiter

Entre 2011 et 2014, la production de déchets a crû de 10 %, et la collecte s'éleva en 2014 à environ 116 000 tonnes. Or, 87 % de ces déchets ont été enfouis et seulement 13 % valorisés. En l'absence de plan de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des chantiers publics, il n'y a pas de décharge pour ces produits. Aux nécessités de traitement des déchets recensés, il faudrait donc ajouter les besoins du BTP, de l'industrie, de l'agriculture et de l'assainissement.



Décharge de Maripasoula © Didier Gentilhomme et AFD

« SIGNATURE RÉGIONALE » DES DÉCHETS

Entre 2011 et 2014, selon l'ADEME, moins de déchets ont été produits en Guyane qu'aux Antilles. Il existe une « signature régionale » des déchets produits liée aux caractéristiques de la société guyanaise. Les différences tiennent principalement aux naissances (donc plus de couches et de textiles sanitaires), et aux revenus plus faibles des ménages (moins d'emballages et de restes alimentaires).

La nécessaire montée en puissance de l'économie circulaire

Déclinaison du principe de « pollueur-payeur », la responsabilité élargie du producteur (REP) implique l'ensemble des producteurs (fabricants, importateurs, et distributeurs) dans l'organisation et le financement de la collecte séparée et du recyclage des produits usagés. Cette REP se décline en filières et vise à réallouer les coûts et la gestion des risques sanitaires et environnementaux au secteur privé, en lui permettant de valoriser la « matière première secondaire » issue du recyclage (batteries, terres rares, etc.). En 2017, 13 filières REP étaient structurées en Guyane, et la collecte de déchets a progressé de 93 % entre 2011 et 2014. En Guyane, le transfert du service public vers les producteurs (et donc des contribuables vers le consommateur) est un enjeu important notamment au regard de la saturation des installations de stockage.

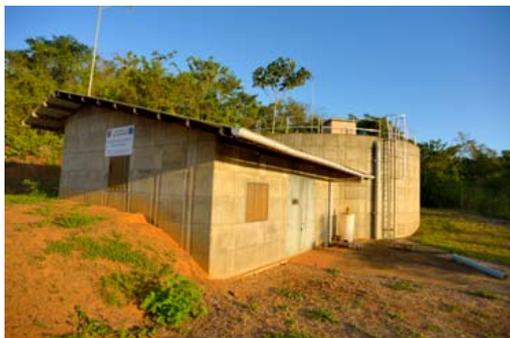
LA GESTION DES VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU) : UN ENJEU ÉCONOMIQUE ET SANITAIRE

Entre 2011 et 2014, l'ADEME dénombre 25 814 véhicules considérés comme hors d'usage et seulement 3 831 collectés par les filières, 21 983 restent donc abandonnés ou en casse (dont environ 15 000 épaves abandonnées dans des terrains privés ou des casses illégales). La gestion du stock et la lutte contre les sites illégaux sont donc des enjeux majeurs.

Ainsi, pour répondre à cette nécessité de gestion des VHU, le nombre de centres agréés de traitement est passé de 1 en 2014 à 4 en 2017.

¹⁰ Observatoire des déchets, ADEME, 2017.

La gestion de l'eau et l'assainissement des eaux usées : un retard structurel



Station d'épuration de Papaïchton © Didier Gentilhomme et AFD

Sources de risques sanitaires et naturels, environ 20 % des eaux guyanaises subissent des pressions significatives en termes de pollution en 2012. En outre, la Guyane accuse un retard certain en matière de gestion des déchets d'assainissement (sable, graisse, boues, matières de vidange, etc.).

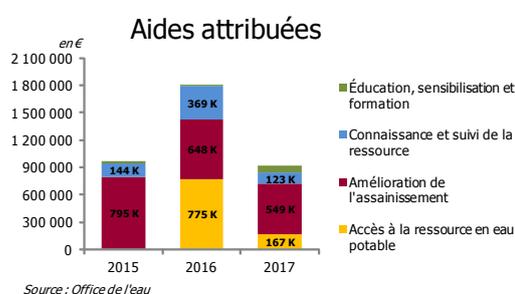
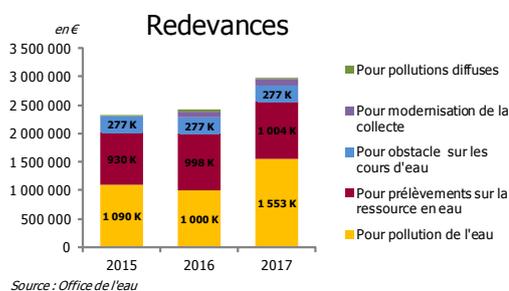
5 stations sont en cours de construction et viendront compléter le réseau de 23 stations existantes. À côté des réseaux d'assainissement collectif gérés par les collectivités locales, des dispositifs réalisés par des sociétés privées ou par des particuliers existent (environ une centaine en 2015).

Ainsi, moins de la moitié des abonnés au réseau d'eau potable sont raccordés au réseau d'assainissement collectif (dont la capacité de traitement est égale à 168 000 EH¹¹ en 2015).

Or, ces stations d'épuration, comme les dispositifs des particuliers dysfonctionnent à cause d'une insuffisance d'entretien et/ou d'exploitation. Ils présentent des risques sanitaires pour les populations et de dégradation du milieu naturel.

Les communes (ou groupements de communes) sont compétentes en matière d'assainissement des eaux usées, de contrôle des raccordements au réseau public, de collecte, de transport, et d'élimination des boues produites. Faute de compétence technique dans les collectivités, la Guyane peine à combler le déficit d'infrastructures, alors que les financements sont disponibles (en 2016, 8 des 22 communes n'avaient pas encore élaboré de schéma directeur d'alimentation en eau potable et en assainissement)¹².

Rattaché à la Collectivité Territoriale Unique, l'Office de l'Eau participe à la gestion des ressources en eau notamment en attribuant des subventions, en application du principe « préleveur-payeur et pollueur-payeur ».



PÉRIMÈTRE ET SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉTUDIÉS

Selon le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), le périmètre des activités incluses dans l'économie verte est constitué de deux types d'activités : les éco-activités, qui produisent des biens et services ayant pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles ; les activités périphériques, dont la finalité n'est pas environnementale, mais produisant des biens et services favorables à la protection de l'environnement ou à la gestion des ressources naturelles (gestion de l'eau potable, isolation des bâtiments, développement de transports sobres, etc.).

MÉTHODOLOGIE

Les travaux des Instituts d'émission s'inspirent de la méthodologie de l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte du Commissariat général au développement durable (CGDD), qui comporte deux étapes. Les produits (biens ou services) qui définissent le périmètre des activités de l'économie verte sont identifiés à l'aide de la classification des produits français (CPF). La nomenclature NAF rév.2 de l'Insee permet, quant à elle, d'identifier les activités associées à ces produits. Dans un second temps, une estimation de l'emploi par produit est réalisée à partir de la production et du ratio de productivité (chiffre d'affaires par emploi) observé au niveau de la branche d'activité correspondante. Ainsi, le CGDD estime que les éco-activités mobilisent 440 950 emplois en équivalent temps plein (ETP) en France métropolitaine en 2015 tandis que la valeur ajoutée générée par les éco-activités atteint près de 32 milliards d'euros. Dans la mesure où les données relatives à la production et à la productivité ne sont pas disponibles à l'échelle des outremer, la méthodologie des Instituts d'émission repose uniquement sur l'identification des activités de l'économie verte. Une telle approche fournit nécessairement des « estimations hautes ». Aussi, afin de limiter ce biais autant que possible, un périmètre restreint constitué uniquement des éco-activités a été retenu dans l'estimation du poids de l'économie verte dans l'outremer. Pour les activités associées à l'énergie, une pondération correspondant à la part des énergies renouvelables dans le mix électrique a été appliquée.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : M.-A. POUSSIN-DELMAS — Responsable de la rédaction : Yann CARON

Rédaction : David FARDEL et Alexis LÉONARD

Éditeur et imprimeur : IEDOM

Achévé d'imprimer : avril 2019 — Dépôt légal : avril 2019 — ISSN 1952-9619

¹¹ L'Équivalent-Habitant (EH) est une unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration, basée sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

¹² France Guyane, dossier du traitement des eaux usées du 21 et 22 juillet 2018.